

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 863

présenté par
Mme Morel

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« chaque année au Parlement »

les mots :

« dans le rapport d'activité mentionné au II *bis* de l'article 10-1 de la même loi ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'article 2, alinéa 14 du projet de loi.